

 REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MÂCON	LIVRET D'ACCUEIL DE L'ELEVE AIDE-SOIGNANT		Version : 23 juin 2020
	Réf. : IF-DOC-007		Date de création : 29/09/2017

	QUI
Rédaction	Nelly CONSTANT, Directrice IFSI – IFAS – Lise CATHERIN, secrétaire IFSI - IFAS
Vérification	Brigitte DOMON (Secrétaire IFSI), Didier QUEROL (Cadre de Santé - CH\Pôle Soutien aux Activités\Institut de Formation en Soins Infirmiers)
Approbation	Nelly CONSTANT, Directrice IFSI – IFAS

LIVRET D'ACCUEIL de l'élève aide-soignant

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS



Rentrée 2021

L'inscription définitive est soumise au règlement des frais d'inscription qui s'élèvent à 184€.

Ils sont valables pour l'année scolaire.

En cas de désistement, l'argent encaissé reste acquis à l'institut

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) créé en 1965 est agréé par le Ministère des affaires sociales et de la santé pour dispenser les formations d'aides-soignants et d'infirmiers.

La formation des aides-soignants a évolué de façon suivante :

- **1956** : CAFAS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide-Soignant)
- **1957** : 1^{er} programme de formation des aides-soignants
- **1996** : Le CAFAS devient le DPAS (Diplôme Professionnel d'Aide-Soignant)
- **2005** : Arrêté du 25 janvier 2005 : Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'obtention du DPAS.

Arrêté du 22 octobre 2005 : Référentiel de formation par les compétences pour l'obtention du DPAS. L'école d'aides-soignants devient alors IFAS : Institut de Formation d'Aides-Soignants.

- **2007 à 2012** : Décret du 31 août 2007 : le DPAS devient le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS).

Arrêté du 8 février 2007, Arrêté du 31 juillet 2009, Arrêté du 15 mars 2010, Arrêté du 28 septembre 2011 modifiant l'Arrêté du 22 octobre 2005, relatif à la formation conduisant au DEAS.

- **2021** : arrêté du 10 juin 2021 : relatif à la formation conduisant au DEAS

L'IFSI et l'IFAS dépendent du Centre Hospitalier qui est l'organisme gestionnaire. Le Centre Hospitalier est divisé en 6 pôles, l'IFSI et l'IFAS appartiennent au pôle de soutien aux activités.

Ils sont sous la tutelle de l'Etat pour l'élaboration des programmes. L'Agence Régionale de Santé est chargée du suivi et de l'évaluation pédagogique de la formation. La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités délivre les diplômes. Ils sont financés par le Conseil Régional de Bourgogne.

PERSONNEL

L'équipe de l'IFSI et de l'IFAS est composée comme suit :

- 1 Directrice
- 1 Cadre supérieur de Santé , coordinatrice pédagogique.
- 12 ETP formateurs
- 2 ETP personnels administratifs/secrétariat
- 0.5 ETP intendant
- 0.5 ETP documentaliste

INFORMATIONS PRATIQUES

📅 **Rentrée : LUNDI 30 AOUT 2021**

FRAIS DE FORMATION ET MODALITES DE FINANCEMENT :

- **Formation initiale :**
 - Prise en charge par le Conseil Régional du coût de la formation
 - **Frais d'inscription à la charge de l'apprenant** (en parcours complet et partiel) : **184€**
 - Possibilité de déposer une demande de bourse pour les parcours complets seulement
- **Demandeurs d'emploi inscrit à Pôle Emploi :**
 - **Parcours complet :**
 - Prise en charge par le Conseil Régional du coût de la formation pour les parcours complets sous certains critères et partiels issus des bacs pro SAPAT / ASSP
 - **Frais d'inscription à la charge de l'apprenant** (en parcours complet et partiel) : **184€**
 - Impossibilité de déposer une demande de bourses

! ATTENTION !

LES TITULAIRES D'UN BAC PRO SAPAT / ASSP NE SERONT PAS PRIS EN CHARGE SUR UN PARCOURS COMPLET

- **Parcours partiels** (titulaire d'un bac pro SAPAT / ASSP) :
 - Formulaire de demande de prise à charge : document ci-joint
 - **Frais d'inscription à la charge de l'apprenant** (en parcours complet et partiel) : **184€**
- **Parcours passerelles** (titulaire d'un diplôme auxiliaire de puériculture, aide-soignant, ambulancier, titre professionnel d'assistant de vie au famille, titre professionnel d'agent de service médico-social, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, mention complémentaire aide à domicile, du diplôme d'accompagnant éducatif et social, d'assistant de régulation médicale) :
 - Le demandeur d'emploi doit contacter directement son conseiller Pôle Emploi pour valider son projet de formation et étudier la possibilité de financement au titre d'une aide individuelle à la formation
 - **Frais d'inscription à la charge de l'apprenant** (en parcours complet et partiel) : **184€**
 - Impossibilité de déposer une demande de bourse
 - **Frais de formation : 146 € par semaine**
- **Sans emploi non inscrit à Pôle Emploi** :
 - **Pas de prise en charge = autofinancement : 6600 €**
 - **Frais d'inscription à la charge de l'apprenant** (en parcours complet et partiel) : **184€**
- **Salarié** :
 - Contacter son employeur pour étudier la possibilité de la prise en charge du coût de formation (établissement public)
 - Contacter Transitions Pro Bourgogne-Franche-Comté pour la prise en charge du coût de formation (établissement privé)
 - **Frais d'inscription à la charge de l'apprenant ou de l'employeur : 184€**

REPAS :

Il est possible de prendre les repas à la cafétéria du Centre Hospitalier. Le paiement s'effectue par une carte magnétique qui vous est prêtée à la rentrée et que vous devez approvisionner.

VETEMENTS PROFESSIONNELS ET MATERIELS :

Les tenues sont prêtées et entretenues par le Centre Hospitalier pendant la durée des études. Elles sont rendues en fin de formation. En stage, l'élève doit porter des chaussures silencieuses et faciles à entretenir et, par mesure d'hygiène, uniquement réservées à cet usage.

STAGES :

L'Institut de formation d'aides-soignants se charge de rechercher les lieux de stages et d'y affecter les élèves. Les stages se déroulent dans les sites du schéma régional d'organisation sanitaire, soit le bassin géographique : Mâcon et ses environs, Tournus, Cluny, Thoissey, Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux, Cuisery, Beaujeu, Tramayes, Salornay-sur-Guye, Montmerle-sur-Saône, Châtillon-sur-Chalaronne. Les élèves assurent eux-mêmes leurs déplacements en stage.

BOURSES D'ETUDES :

Les demandes de bourses seront faites par les étudiants eux-mêmes sur Internet, site du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comte (<https://www.bourgognefranche.comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>) date limite le 17 octobre 2021.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Liste des pièces à fournir le plus tôt possible :

- La fiche de renseignements
- Le chèque d'inscription de 184€ (à l'ordre du trésor public)
- Questionnaire de mise en stage
- Fiche de recouvrement
- Un formulaire de demande de dispense d'unités de formation pour les parcours partiels (titulaire d'un bac pro SAPAT / ASSP) et parcours passerelles (titulaire d'un diplôme auxiliaire de puériculture, aide-soignant, ambulancier, assistant de vie aux familles, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, mention complémentaire aide à domicile), accompagnant éducatif et social, assistant de régulation médicale.

Liste des pièces à fournir IMPERATIVEMENT le jour de la rentrée :

LUNDI 30 AOUT 2021

- La photocopie de votre carte nationale d'identité recto-verso ou passeport (*pas de permis de conduire*)
- La photocopie de l'attestation vitale
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Une carte d'assurance du ou des véhicules que vous utiliserez (cycle, moto, automobile...) : l'attestation d'assurance doit mentionner que vous êtes assuré(e) : « trajet » (domicile-institut) et « travail » (les véhicules pouvant être utilisés pendant les stages ou à l'occasion des différentes activités de l'Institut).
- Pour les personnes en promotion professionnelle hospitalière : une attestation de l'employeur justifiant de 1 année d'exercice à temps complet
- Le dossier médical complet dans une enveloppe cachetée mentionnant votre nom et prénom, comprenant :
 - Le questionnaire médical dûment complété
 - Un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession.
 - Une photocopie des certificats attestant des vaccinations obligatoires pour les professionnels de santé (voir document ci-joint).
- Etre à jour de vos vaccinations à l'entrée en formation.

POUR VOTRE INFORMATION

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations, il appartient au Médecin-Inspecteur Régional de la Santé ou à son représentant d'apprécier la suite à donner à l'admission du candidat :

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au DEAS

Art.11 - L'admission définitive est subordonnée :

« 1° A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine

2° A la production, au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1^{er} du livre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique »

 REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MACON	FICHE DE RENSEIGNEMENT ANNUELLE Réf. : IF-FOR-065	Date d'application : 05/05/2014
---	--	--

Année Scolaire 2021-2022

NOM : _____
 NOM d'Épouse : _____
 Prénom (s) : _____

Nationalité : _____
 Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : _____
 N° de portable : _____
 E-mail : _____

Sécurité sociale : _____
 Numéro de sécurité sociale : _____
 Préciser si : ☐ Ayant droit du père OU de la mère ☐ Ayant droit du conjoint ☐ Ayant droit

Demande de bourses d'étude : ☐ OUI ☐ NON

STATUT AVANT L'ENTREE A L'IFAS

☐ **Demandeur d'emploi** N° identifiant : _____
☐ Demandeur d'emploi Indemnisé ☐ Demandeur d'emploi NON Indemnisé ☐ En cours
 Si oui, fournir photocopie de l'ouverture de droit ou la notification ASSEDIC
☐ **Salarié (promotion professionnelle)**
☐ Salarié fonction publique hospitalière ☐ salarié fonction publique territoriale ☐ autre salarié
 Si OUI, préciser l'établissement : _____
☐ **Étudiant**
☐ **Autre** : _____
 A préciser

Diplômes obtenus : _____
 Indiquer l'année et préciser la série
 OU
Niveau d'études : _____
 Si non obtention de diplôme

Vaccinations à jour : ☐ OUI ☐ NON

! ATTENTION !

**Tout élève n'étant pas à jour de ses vaccinations comme précisé dans le document de la médecine préventive,
ne sera pas autorisé à partir en stage.**

Date :

Signature :

  CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON conseil régional de Bourgogne INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS DE MÂCON	QUESTIONNAIRE DE MISE EN STAGE ELEVE AIDE-SOIGNANT	Date d'application : 31/03/2014
Réf. : IF-FOR-053		

Coordinatrices des stages

gemauriez@ch-macon.fr

cecasagraude@ch-macon.fr

Elèves aides-soignants

Promotion : 2021/2022

Afin de bénéficier de tous les avantages des stages et pour faciliter votre intégration, nous vous remercions de répondre à ce questionnaire :

Nom de naissance : _____

Nom marital : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Nombre d'enfants : _____

Lieu d'habitation durant l'année 2021/2022 : _____

Avez-vous votre permis de conduire : ☐ Oui ☐ Non

Si non, allez-vous le passer cette année : ☐ Oui ☐ Non

Possédez-vous un véhicule personnel pour vos déplacements : ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous déjà travaillé ou fait des stages en milieu sanitaire et social : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, donnez les noms et lieux précis des services, ainsi que la durée de ces emplois :

Un stage en soins palliatifs ne peut vous être imposé.

Pour vous, un stage de ce type serait-il envisageable ? ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez quelqu'un de votre entourage proche qui travaille ou qui est résident dans une institution (hôpital, maison de retraite,...) dans un rayon de 50 km autour de Mâcon, signalez le nom de cette institution :

 REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE		FICHE DE RECOUVREMENT DES FRAIS DE FORMATION CONDUISANT AU DEAS		Version : 1
INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS DE MACON		Centre Hospitalier de Mâcon		Date de création : 27/05/2014
Réf. : IF-FOR-068				

Promotion 2021/2022

CANDIDAT : NOM _____ NOM d'épouse _____ Prénom _____ Année : _____
 Dernier diplôme obtenu : _____

PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME

Frais de formation = 6600€

☐ Prise en charge pôle emploi N° identifiant : _____
 Joindre une attestation de prise en charge

Frais d'inscription à la charge de l'apprenant de 184€

☐ Prise en charge par l'employeur (nom - adresse)

Frais d'inscription à la charge de l'apprenant ou de l'employeur de 184€

☐ Autre (précisez)

Frais d'inscription à la charge de l'apprenant ou de l'employeur de 184€

DATE : SIGNATURE :

L'inscription définitive est soumise au règlement des frais d'inscription. Ils sont valables pour l'année scolaire. En cas de désistement, l'argent encaissé reste acquis à l'institut. Règlement par chèque à l'ordre du trésor Public ou par espèce

PRISE EN CHARGE PAR LE CANDIDAT

Frais de formation = 6600€

Je m'engage à verser à l'IFAS du CH de Mâcon la somme de :

☐ 6600€

Frais d'inscription à la charge de l'apprenant de 184€

Ou

☐ Frais d'inscription à la charge de l'apprenant de 184€

Si je peux attester avoir été dans un cursus scolaire jusqu'en juin 2021
 Joindre le certificat de scolarité année 2020-2021

DATE : SIGNATURE :

L'inscription définitive est soumise au règlement des frais d'inscription. Ils sont valables pour l'année scolaire. En cas de désistement, l'argent encaissé reste acquis à l'institut. Règlement par chèque à l'ordre du trésor Public ou par espèce

 REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MÂCON	FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE DES UNITES DE FORMATION	Date d'application : 05/05/2014
---	--	---

EQUIVALENCES DE COMPETENCES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCES AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Arrêté NOR : SSAH2110960A - Annexe VII

Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités des fonctionnements des instituts de formation paramédicaux.

Les titres et diplômes ci-dessous sont concernés par la présente annexe VII. Les tableaux d'équivalences détaillent les volumes horaires et les modalités d'évaluation correspondantes.

« Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- 1° Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- 2° Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- 3° Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
- 4° Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- 5° Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
- 6° Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;
- 7° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- 8° Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant sont définies dans ladite annexe. "

Les titres et diplômes ci-dessous sont concernés par la présente annexe VII

- DEAP : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (référentiel relevant de l'arrêté du 16 janvier 2006 et référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021)
- BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et option "En structure sanitaire, sociale ou médicosociale" (arrêtés du 11 mai 2011)
- BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)
- ADVF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021) ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)
- DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités "à domicile", "en structure collective", "éducation inclusive et vie ordinaire")
- Les titulaires des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (AMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016
- DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; référentiel 2021)
- ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (référentiel relevant de l'arrêté du 19 juillet 2019)
- AMBULANCIER : Diplôme d'Etat d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006) Une actualisation du référentiel est prévue pour les futurs diplômés ambulanciers à compter de 2022.

 REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MÂCON	FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE DES UNITES DE FORMATION	Date d'application : 05/05/2014
---	--	---

MERCI DE VOUS REFERER AU TABLEAU DES EQUIVALENCES ANNEXE VII

Je soussigné (*nom, nom d'usage, prénom de l'étudiant(e)*) :

Titulaire du/des diplômes suivants :

Demande la dispense et/ou allègement des unités de formation suivantes (*numéro d'unités de formation et intitulé*) :

Fait à : _____

Le : _____

Signature du demandeur :

EQUIVALENCES DE COMPETENCES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCES AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Arrêté NOR : SSAH2110960A - Annexe VII

Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

"Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- 1° Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- 2° Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- 3° Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
- 4° Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- 5° Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
- 6° Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;
- 7° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- 8° Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant sont définies dans ladite annexe. "

Les titres et diplômes ci-dessous sont concernés par la présente annexe VII. Les tableaux d'équivalences détaillent les volumes horaires et les modalités d'évaluation correspondantes.

DE AP : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (référentiel relevant de l'arrêté du 16 janvier 2006 et référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021)

BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et option "En structure sanitaire, sociale ou médico-sociale" (arrêtés du 11 mai 2011)

BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)

ADVF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)

ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)

DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités "à domicile", "en structure collective", "éducation inclusive et vie ordinaire")

Les titulaires des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (AMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016

DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; référentiel 2021)

ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (référentiel relevant de l'arrêté du 19 juillet 2019)

AMBULANCIER : Diplôme d'Etat d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006)

Une actualisation du référentiel est prévue pour les futurs diplômés ambulanciers à compter de 2022.

Fiches parcours : les contenus de formation théorique et clinique ainsi que les modalités d'évaluation sont consultables sur le site du ministère chargé de la santé.

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)										
Blocs de compétences AS		Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	DEAP 2006 (niveau 3)			DEAP 2021 (niveau 4)		
					Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale		1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires 2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
			Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
			Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
			Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147	Allègement de formation	84	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	70	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
			Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21	Allègement de formation	14		Allègement de formation	7	
			Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77	Allègement de formation	28	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	14	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration			Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182	Allègement de formation	70		Allègement de formation	56	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants			Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence		Pas d'évaluation
			Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
			Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée			
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention			Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés		Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
			Module 9. – Traitement des informations	35	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
			Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	35	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Equivalence totale		Pas d'évaluation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques			Total heures formation théorique	770		329			224	
			% parcours complet théorique			43%			29%	
			Durée formation théorique en semaines	22		9.4			6.4	
			Durée formation clinique en semaines	22		7			7	
			Total heures formation clinique	770		245			245	
Total heures formation			1540			574			469	

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)

Blocs de compétences AS		Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)		BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)	
					Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale		1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation 6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels 8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35		35
			Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7		7
			Travaux personnels guidés (TPG)	35		35		35
			Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147				
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration			Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21				
			Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77		77		77
			Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et ajustement (Module spécifique AS)	182		182		182
			Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35		35		35
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants			Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70				
			Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21				
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention			Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35				
			Module 9. - Traitement des informations	35				
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques			Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70				
			Total heures formation théorique	770		371		511
			% parcours complet théorique			48%		66%
			Durée formation théorique en semaines	22		10,6		14,6
			Durée formation clinique en semaines	22		10		14
			Total heures formation clinique	770		350		490
			Total heures formation	1540		721		1001

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)

Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Titre professionnel ADVF (niveau 3)			Titre professionnel ASMS (niveau 3)		
				Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation 6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels 8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration		Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147	Alègement de formation	98	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Alègement de formation	98	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
		Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21	Dispense de formation			Alègement de formation	14	
		Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77		77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2		77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants		Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182	Dispense de formation	182			182	
		Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35					35	
		Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Dispense de formation			Alègement de formation	35	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention		Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel		21	
		Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35			Evaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel	Equivalence totale		Pas d'évaluation
		Module 9. - Traitement des informations	35	Alègement de formation	28	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Alègement de formation	14	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques		Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Alègement de formation	49	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Alègement de formation	49	
		Total heures formation théorique	770		567			602	
		% parcours complet théorique			74%			78%	
		Durée formation théorique en semaines	22		16,2			17,2	
		Durée formation clinique en semaines	22		17			17	
		Total heures formation clinique	770		595			595	
		Total heures formation	1540		1162			1197	

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)											
Blocs de compétences AS		Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	DEAES 2021 fusion spécialités (niveau 3)		DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)				
					Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale		1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35		
			Suivi pédagogi que individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7		
			Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration		3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147	Aligèment de formation	98	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Aligèment de formation	98	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	
			Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21	Aligèment de formation	14			Aligèment de formation	14	
			Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77	Aligèment de formation	63	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel			77	
			Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182	Aligèment de formation	161			Aligèment de formation	161	
			Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Equivalence		Pas d'évaluation			35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants		6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence		Pas d'évaluation	
			Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique	21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique		
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention		8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Aligèment de formation	21	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu		35	Pas d'évaluation	
			Module 9. - Traitement des informations	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence		Pas d'évaluation	
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques			Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70				Aligèment de formation	35	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée	
			Total heures formation théorique	770		455			553		
			% parcours complet théorique			59%			72%		
			Durée formation théor que en semaines	22		13			15.8		
			Durée formation clinique en semaines	22		12			12		
			Total heures formation clinique	770		420			420		
			Total heures formation	1540		875			973		

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)											
Blocs de compétences AS		Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	ARM 2019 (niveau 4)		ARM 2019 (niveau 4)		Ambulancier 2006 (niveau 3)		
					Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale		1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35							
			Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7							
			Travaux personnels guidés (TPG)	35							
			Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147			Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel			147	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration		1 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21	Dispense de formation						
			Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77	Aligèment de formation	21			Aligèment de formation		
			Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182	Aligèment de formation	161			Aligèment de formation		
			Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35			Evaluation des compétences en milieu professionnel			Equivalence	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants		1 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Aligèment de formation	21	Etude de situation relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Aligèment de formation	21	Etude de situation relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	
			Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21							
			Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35			Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel	Aligèment de formation		21	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
			Module 9. – Traitement des informations	35	Equivalence		Pas d'évaluation	Aligèment de formation		14	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques		1 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Aligèment de formation	35	Bude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Aligèment de formation	49	Evaluation des compétences en milieu professionnel	
			Total heures formation théorique	770		553				574	
			% parcours complet théorique			72%				75%	
			Durée formation théorique en semaines	22		15,8				16,4	
Total heures formation clinique		1 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Durée formation clinique en semaines	22		17			17		
			Total heures formation clinique	770		595				595	
			Total heures formation	1540		1148				1169	

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU COUT D'UNE FORMATION
SANITAIRE OU SOCIALE DE NIVEAU III A DESTINATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

Renseignements demandés					COLONNE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION
NOM					
PRENOM					
DATE DE NAISSANCE	/...../.....				
N° SECURITE SOCIALE					
ADRESSE					
TELEPHONE	/...../...../.....				
ADRESSE EMAIL					
Dans quel institut de formation êtes-vous inscrit ? (précisez la ville)					
FORMATION	AIDE-SOIGNANT ☐	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ☐	AMBULANCIER ☐	AES ☐	
Cochez la formation souhaitée					
Quel parcours allez-vous effectuer ?	COMPLET ☐		PARTIEL ☐		
Etes-vous redoublant ?	OUI ☐		NON ☐		
Etes-vous inscrit à Pôle Emploi ?	OUI ☐		NON ☐		
Si oui, à quelle date	/...../.....				
Avez-vous démissionné d'un emploi dans les 4 mois avant l'entrée en formation ?	OUI ☐		NON ☐		
Si oui :	d'un CDD ☐	d'un CDI ☐	Temps complet ☐	Temps partiel ☐	
Quels sont les diplômes ou qualifications obtenus ? A quelles dates ? Plusieurs réponses possibles					
Etes-vous en emploi ?	OUI ☐		NON ☐		
Si oui :	En CDD ☐	En CDI ☐	Temps complet ☐	Temps partiel ☐	
Etes-vous en congé parental ?	OUI ☐		NON ☐		
Etes-vous fonctionnaire ?	OUI ☐		NON ☐		
Si oui :	stagiaire ou titulaire en activité ☐	stagiaire ou titulaire en disponibilité ☐	en congé sans traitement ☐	démissionnaire ☐	
Je déclare sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent formulaire et sur les documents que j'adresserai en pièces justificatives. Je m'engage à informer mon institut de formation et la Région de tout changement intervenant dans ma situation, dans un délai maximum d'un mois suivant le changement.	Date et signature : Tournez la page S.V.P				

Pièces justificatives à transmettre au plus tard la veille de l'entrée en formation au conseil régional BFC en priorité par mail ou par voie postale	<i>formationsanitairesociale@bourgognefranchecomte.fr</i> ou CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE <i>Direction information métiers- formations sanitaires et sociales- apprentissage</i> 4 Square Castan - CS 51857 25000 BESANCON		
Copie carte d'identité recto verso			
Attestation d'inscription à Pôle Emploi datant de moins de 2 mois			
Copie du dernier diplôme obtenu ou qualification obtenue			
Ce formulaire dûment complété et signé			

Vos données personnelles (non; prénom, date de naissance, adresse, téléphone) sont traitées par la Région Bourgogne Franche Comté pour l'instruction des dossiers de financement du coût des formations de niveau III à destination des demandeurs d'emploi.

Ces données seront conservées pour une durée de 3 ans.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données) vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté /

Direction information métiers- formations sanitaires et sociales- apprentissage -

4 Square Castan CS 51857

25031 BESANCON CEDEX ou formationsanitairesociale@bourgognefranchecomte.fr

Sanctions en cas de fausses déclarations :

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration en vue d'obtenir un paiement ou avantage quelconque indu, sera puni d'un emprisonnement de quatre ans et d'une peine d'amende de 9 000 € ou de l'une de ces deux peines seulement (Loi n° 68-690 du 31 juillet 1968 - article 22 ; Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 portant adaptation de la valeur de certains montants exprimés en francs dans les textes législatifs).

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

*Modalités de financement des formations d'aide-soignant,
d'auxiliaire de puériculture, d'ambulancier, d'accompagnant éducatif et social*

	Ma situation avant l'entrée en formation	Financement du coût de formation
Je suis en formation initiale (sans rupture de scolarité) avant la formation (hors formation AES)	- je suis scolarisé - je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école	- Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation - Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€ - Possibilité de déposer une demande de bourse pour les parcours complets seulement
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	Pour les parcours complets : - je suis inscrit à Pôle emploi au plus tard la veille de l'entrée en formation toutes catégories confondues hors contrat d'avenir - je ne suis pas titulaire d'une qualification professionnelle dans les 2 ans précédant l'entrée en formation sauf CAP Petite enfance - je n'ai pas obtenu un diplôme paramédical et/ou relevant du secteur social - je ne suis pas démissionnaire d'un CDI à temps plein ou partiel dans les 4 mois précédant l'entrée en formation - je ne suis pas en congé parental Pour les parcours partiels : - je suis titulaire d'un BAC PRO SAPAT ou ASSP + critères ci-dessus (hors formation AES)	- Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation pour les parcours complets et partiels issus des bacs pro SAPAT/ASSP ATTENTION ! Les titulaires d'un BAC PRO SAPAT/ASSP ne seront pas pris en charge sur un parcours complet - Prise en charge des formations AES par le Conseil régional dans le cadre de l'appel à projets - Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€ - Impossibilité de déposer une demande de bourse <i>Formulaire de demande de prise à charge à retirer auprès des écoles ou sur le site internet du conseil régional</i>
Je suis sans emploi	- Pour les parcours "passerelles" : je suis titulaire d'un des diplômes suivants : auxiliaire de puériculture, aide-soignant, ambulancier, assistant de vie aux familles, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, mention complémentaire aide à domicile - je ne suis pas inscrit à Pôle Emploi	Le demandeur d'emploi doit contacter directement son conseiller Pôle Emploi pour valider son projet de formation et étudier la possibilité de financement au titre d'une aide individuelle à la formation Impossibilité de déposer une demande de bourse Pas de prise en charge : auto-financement possible
Je suis salarié	- je travaille dans un établissement public - je travaille dans un établissement privé	- contacter son employeur pour étudier la possibilité de la prise en charge du coût de la formation - contacter Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté (projet de transition professionnelle) pour la prise en charge du coût de la formation

Dr Nathalie BERTHET-LACOUR
Médecin du Travail

Service Interétablissements des
Hôpitaux de Saône et Loire
et du Val de Saône

RESIDENCE DEPARTEMENTALE
D'ACCUEIL ET DE SOINS
Rue Jean Bouvet - 71018 MACON cedex
Tél : 03-85-21-60-43 Fax : 03-85-21-60-14

CONSTITUTION DU DOSSIER MEDICAL DE MEDECINE DU TRAVAIL DES ELEVES IFSI et IFAS :

RECAPITULATIF DES PIECES JOINTES

1. Une **FEUILLE RECAPITULATIVE NOMINATIVE** des pièces à joindre à votre dossier médical **A COLLER SUR UNE ENVELOPPE GRAND FORMAT**.
2. **FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS** à compléter par l'élève
3. **FEUILLE D'INFORMATION SUR LES VACCINATIONS OBLIGATOIRES ET RECOMMANDEES** à apporter au médecin agréé pour info.
4. Un **CERTIFICAT MEDICAL** à remplir recto/verso par un médecin agréé dont vous trouverez la liste sur internet :
<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/medecins-agrees-12>
5. Une **FEUILLE DE PREVENTION DES AES** à lire attentivement avant les stages.
6. Un **DOCUMENT** concernant **LE PORT DE CHAUSSURES ADAPTEES PENDANT LE STAGE**.
7. Un **DOCUMENT PRESENTANT LE SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL**

Dr Nathalie BERTHET-LACOUR
Médecin du Travail

Service Interétablissements des
Hôpitaux de Saône et Loire
et du Val de Saône

RESIDENCE DEPARTEMENTALE
D'ACCUEIL ET DE SOINS
Rue Jean Bouvet - 71018 MACON cedex
Tél : 03-85-21-60-43 Fax : 03-85-21-60-14

DOSSIER MEDICAL DE

(inscrire votre nom et prénom)

☐ Elève infirmier

☐ Elève AS

**Cette feuille est à coller sur une enveloppe grand format (23X32)
que vous retournerez complète au bureau administratif de l'IFSI qui
nous la transmettra.**

Les documents suivants remplis et rangés dans l'ordre ci-dessous seront mis dans cette enveloppe en cochant la liste ci-dessous:

☐ FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS

☐ CERTIFICAT MEDICAL REMPLI PAR LE MEDECIN AGREE comportant au recto son avis au verso le récapitulatif des vaccins.

☐ LA PHOTOCOPIE DE TOUTES LES PAGES RELATIVES A VOS VACCINS DE VOTRE CARNET DE SANTE OU CARNET DE VACCINATION.

☐ LA COPIE DU RESULTAT DU LABORATOIRE CONCERNANT LA SEROLOGIE HEPATITE B.

☐ LA COPIE DU RESULTAT DU LABORATOIRE CONCERNANT LA SEROLOGIE VARICELLE ou ROUGEOLE si vous l'avez réalisée.

☐ LE COMPTE-RENDU ECRIT DE LA RADIO PULMONAIRE si vous en avez une.

ATTENTION ! Le dossier doit être complet sinon il vous sera retourné et vous ne pourrez pas faire votre premier stage.

Service interétablissements des Hôpitaux
de Saône-et-Loire et du Val de Saône
Résidence Départementale d'Accueil et de soins
Rue Jean Bouvet – 71018 MACON CEDEX
Tél : 03-85-21-60-43 Fax : 03-85-21-60-14

1^{ère} VISITE
MEDECINE DU TRAVAIL

Veillez compléter et retourner cette fiche de renseignements ainsi qu'une copie de votre carnet de vaccination à jour des vaccins obligatoires comme indiqué sur la feuille qui vous a été remise par l'IFSI.

**Ces renseignements sont confidentiels et ne doivent
être remis qu'au médecin du travail.**

Nom :

Nom marital :

Prénom :

Né(e) le :

à :

Adresse :

N° de téléphone :

Diplômes ou niveau d'étude :

Emplois précédents :

Etes-vous en formation professionnelle ?

Oui ☐

Non ☐

Vie personnelle

Situation familiale : Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Concubin(e) ☐ Pacsé(e) ☐

Nombre d'enfants :

Temps de trajet domicile-travail :

Santé :

Antécédents familiaux :

Veillez indiquer les affections dont souffrent éventuellement les membres de votre famille (maladies, hypertension artérielle, diabète, cholestérol, etc...)

Père :

Mère :

Frères – sœurs :

Enfants :

Antécédents personnels :

Poids :

Taille :

Avez-vous ou avez-vous eu dans votre vie des maladies ou des problèmes de santé ? Oui ☐ Non ☐

Lesquels ?

Maladies Infectieuses

Rougeole ☐

Varicelle ☐

Coqueluche ☐

Hépatite ☐

Rubéole ☐

Oreillons ☐

Autres :

Interventions chirurgicales : Indiquez la date et la nature des interventions chirurgicales

-
-
-
-
-

Accidents : (Trauma crânien, fractures, etc...) : Indiquez la date et localisation.

-
-
-
-
-

Nez-gorge-oreilles : avez-vous des problèmes O.R.L. (surdit , vertiges, etc...) ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, lesquels :

Yeux : portez-vous des lunettes ?

Oui ☐

Non ☐

Pour quelle pathologie : Myopie ☐

Hypermétropie ☐

Astigmatie ☐

Presbytie ☐

Autre :

Acuit  visuelle : Œil droit :

Œil gauche :

<u>Avez-vous des problèmes cutanés</u> : allergies à des produits, eczéma, urticaire, etc... :	Oui ☐	Non ☐
Si oui, lesquels :		
<u>Os-Articulation</u> : avez-vous déjà eu		
▪ mal au dos	Oui ☐	Non ☐
Si oui : nature de la lésion et/ou localisation :		
▪ une névralgie cervico-brachiale	Oui ☐	Non ☐
▪ des douleurs d'épaule	Oui ☐	Non ☐
Si oui : nature de la lésion:		
▪ autres, précisez :		
<u>Appareil respiratoire</u> : avez-vous déjà eu des problèmes respiratoires (asthme, bronchite, ...) ?		
Si oui, lesquels :	Oui ☐	Non ☐
<u>Avez-vous de l'HTA ?</u>	Oui ☐	Non ☐
<u>Avez-vous un souffle cardiaque ?</u>	Oui ☐	Non ☐
<u>Avez-vous d'autres problèmes cardiaques ?</u>	Oui ☐	Non ☐
Si oui, lesquels :		
<u>Avez-vous des problèmes de l'appareil digestif</u> (estomac, foie, intestin, etc...)?	Oui ☐	Non ☐
Si oui, lesquels :		
<u>Avez-vous déjà fait une dépression ?</u>	Oui ☐	Non ☐
<u>Avez-vous déjà eu des maladies psychiatriques ?</u>	Oui ☐	Non ☐
Si oui, lesquelles :		
<u>Etes-vous diabétique ?</u>	Oui ☐	Non ☐
<u>Avez-vous une sclérose en plaque ?</u>	Oui ☐	Non ☐
<u>Avez-vous déjà fait des crises d'épilepsie ?</u>	Oui ☐	Non ☐
<u>Avez-vous déjà eu des maladies neurologiques ?</u>	Oui ☐	Non ☐
Si oui, lesquelles ?		
<u>Avez-vous des problèmes gynécologiques ?</u>	Oui ☐	Non ☐
Si oui, lesquels ?		
<u>Avez-vous des maladies hématologiques (maladies du sang) ?</u>	Oui ☐	Non ☐
Si oui, lesquelles ?		
<u>Avez-vous des maladies rénales (calculs, insuffisance rénale, autre...) ?</u>	Oui ☐	Non ☐
Si oui, lesquelles ?		

Habitudes de vie :

Prenez-vous régulièrement des médicaments (y compris contraceptifs) ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, lesquels ?

Fumez-vous ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, combien de cigarettes par jour ? ou cigarette électronique ☐

A combien estimez-vous votre consommation d'alcool ?

Jamais ☐

1 fois/mois ou moins ☐

2 à 4 fois/mois ☐

2 à 3 fois/semaine ☐

4 fois ou plus/semaine ☐

Quel(s) type(s) d'alcool buvez-vous ?

Vin ☐

Bière ☐

Alcool fort (whisky, autre...) ☐

Etes-vous consommateur d'autres produits (cannabis, amphétamines, etc...) :

Oui ☐

Non ☐

Si oui, lesquels :

Pratiquez-vous une activité physique régulière :

Oui ☐

Non ☐

Si oui, laquelle :

Je certifie exactes les données mentionnées dans ce document,

Date :

Signature :

Résidence Départementale d'Accueil et de Soins
Rue Jean Bouvet 71018 MACON CEDEX
Tél : 03-85-21-60-43 Fax : 03-85-21-60-14

VACCINATIONS ET RADIO PULMONAIRE

Vous allez intégrer l'IFSI ou l'IFAS. Travailler dans un hôpital impose des **obligations réglementaires en matière de vaccinations** pour vous protéger contre certaines maladies (Article L3111-4 du code de la santé publique – loi du 18 janvier 1991).

Vous devez vous faire vacciner AVANT d'entrer à l'école.

Lors de la visite médicale, apportez votre carnet de santé (même très ancien) **ou carnet de vaccinations à jour des vaccins obligatoires.**

En cas de grossesse, vos vaccinations seront étudiées par le médecin du travail lors de votre visite.

VACCINS OBLIGATOIRES :

1) Vaccin diphtérie tétanos poliomyélite (DTPolio) :

Les rappels sont effectués à âge fixe à 25, 45, 65 ans mais peuvent varier en fonction du dernier rappel. Votre médecin adaptera ce schéma selon les recommandations en vigueur.

Il est *recommandé* de réaliser la coqueluche avec le rappel DTP (cf chapitre coqueluche)

2) Hépatite B

VACCINATION OBLIGATOIRE – article L3111-4 du Code de Santé Publique.

Vaccination à commencer impérativement AVANT l'entrée à l'IFSI ou IFAS (au moins la première injection).

Schéma vaccinal : 2 injections à 1 mois d'intervalle puis rappel à 6 mois.

Selon l'arrêté du 02 août 2013, vous devez réaliser une sérologie hépatite B comportant anticorps anti-HBs et anticorps anti-HBc un mois après un schéma vaccinal complet (c'est-à-dire les 3 vaccins).

Si le vaccin hépatite B est momentanément non disponible en pharmacie de ville, vous pouvez solliciter le service de santé au travail.

Les vaccins contre l'hépatite B et le DTP (avec coqueluche) peuvent se faire dans le même temps, en changeant d'épaule.

En cas de contre-indication à l'un de ces vaccins obligatoires, votre cas sera examiné en toute confidentialité par le médecin du travail.

3) BCG contre la tuberculose :

- **Vaccination par le BCG :** l'obligation de cette vaccination en milieu de soins est levée depuis le 01-04-2019
La vaccination restera recommandée dès lors que le médecin du travail identifiera un risque élevé d'exposition.
Vous devez tout de même nous apporter vos antécédents de vaccination contre le BCG ainsi que les tests à la tuberculine (Monotest, IDR, Tubertest) notés dans votre carnet de santé.

- Intradermo à la tuberculine (IDR)

La taille de l'induration doit être notée en millimètres.

L'objectif de ce test est d'avoir un examen de référence.

Ne pas refaire de vaccin BCG même si l'IDR est négative.

L'IDR ne doit pas être réalisée :

- Si antécédent d'IDR même ancienne très positive à 3+, ou de plus de 15mm, ou phlycténulaire
- Si résultat connu d'un test IGRA (QUANTIFERON par exemple)

VACCINS RECOMMANDES :

1) Coqueluche (DTCaPolio):

Il est vivement conseillé d'associer le vaccin de la coqueluche au DTPolio pour tous les personnels soignants des établissements de santé, et en priorité pour les personnels au contact de nourrissons de moins de 6 mois.

Les étudiants non antérieurement vaccinés contre la coqueluche ou n'ayant pas reçu de vaccin coquelucheux depuis l'âge de 18 ans et dont le dernier rappel date de plus de 5 ans recevront une dose de vaccin DTCaPolio en respectant un délai minimal d'un mois au moins par rapport au dernier vaccin DTPolio.

A répéter à l'occasion des rappels DTP à 25, 45 et 65 ans.

Après une coqueluche, l'immunité naturelle est limitée dans le temps. Une nouvelle dose de vaccin est recommandée 10 ans après la maladie coquelucheuse.

2) Rougeole:

Il est recommandé que les soignants soient protégés vis-à-vis de la maladie.

Différentes situations vis-à-vis de la rougeole	Recommandation
Vous avez eu la rougeole ou reçu 2 doses de vaccins (ROUVAX, ROR, MMR VAX PRO, PRIORIX)	il n'y a rien de plus à faire, vous êtes protégé
Vous êtes né en 1980 ou après, non vacciné ou sans antécédent connu de rougeole	2 doses de vaccin à 1 mois d'intervalle
Vous êtes né en 1980 ou après, ayant reçu une seule dose de vaccin et sans antécédent connu de rougeole	1 dose de rattrapage de vaccin
Vous êtes professionnel de santé né avant 1980 non vacciné et sans antécédent connu de rougeole	1 dose de vaccin

3) Varicelle

Il est recommandé que les élèves connaissent leur antécédent concernant la varicelle.

Si vous pensez ne pas avoir eu la varicelle, il est conseillé de faire une sérologie varicelle.

RADIOGRAPHIE PULMONAIRE :

Si vous avez eu une radiographie pulmonaire, joignez-la au dossier médical.

CERTIFICAT MEDICAL

"A faire signer impérativement par un médecin agréé du département dont vous trouverez la liste sur internet : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/medecins-agrees-12> "

Je soussigné(e) Docteur (nom du médecin)

.....

Certifie que (Nom – prénom – date de naissance)

.....

Présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'entrée des écoles IFSI* ou IFAS*

**rayer la mention inutile*

Fait leà.....

Cachet et signature

RELEVÉ DE VACCINATIONS

A remplir par le médecin agréé au regard de la fiche "vaccinations et radio pulmonaire "

DTPolio + coqueluche : (rappel à faire à l'entrée IFSI-IFAS si le dernier rappel date de l'âge de 11/13 ans)

Nom des vaccins et date des 2 derniers rappels

-
-

BCG :

Nom et date (même ancienne)

IDR / Intra Dermo Réaction à la Tuberculine :

Indiquer la date et le résultat (induration en mm) :

Hépatite B :

Noms et dates des vaccins :

-
-
-
-
-
-

Date et résultat du dosage des Ac anti-HBs + des anticorps anti HBc si AchBs <100UI/L (après schéma vaccinal complet) :

Rougeole :

Antécédent de maladie dans l'enfance : oui ☐ non ☐

Ou Vaccination : date et nom des 2 vaccins :

-
-

Varicelle :

Antécédent de maladie dans l'enfance : oui ☐ non ☐

Résultat de sérologie si réalisée :

Si antécédent de vaccination : Nom et date des vaccins :

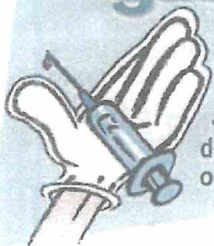
-
-

Fait leà.....

Cachet et signature

Pour éviter l'accident,
en toutes circonstances, j'applique les précautions standard

Je porte les gants



- lors du contact avec les liquides biologiques,
- lors de l'utilisation de matériel piquant ou tranchant.

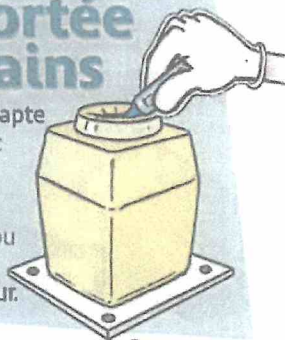
Toute plaie est protégée

avec un pansement
et un gant.



Le conteneur adapté et fixé est à portée de mains

- je ne désadapte jamais avec les mains,
- j'utilise une pince ou l'encoche du conteneur.



Je ne recapuchonne pas



Attention à la deuxième main

- la vôtre,
- celle de l'autre



Je respecte le niveau de remplissage



Je ne laisse pas traîner...

les objets
piquants ou
tranchants.



Je ne mets pas...



les objets tranchants ou piquants à la poubelle, ni dans les bacs de décontamination

Je mets...

le linge et tous les autres déchets souillés dans des sacs spéciaux et appropriés.



Pour tout risque de projection,

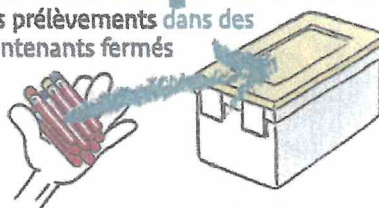
je porte...

lunettes, masque et sur-blouse



Je transporte

les prélèvements dans des contenants fermés



En cas d'accident, immédiatement:

- Prévenir l'infirmière du service
- Désinfecter suivant le protocole du service
- Déclarer l'accident de travail à l'IFSI dans les 24 heures.

Un accident du travail à ne pas négliger :

L'Accident par Exposition au Sang

- Février 2002 -

Votre travail vous expose au risque d'un contact avec du sang ou avec un liquide biologique en contenant (urines, vomissements...)?

Attention !

Ce type d'accident vous concerne en cas

- ▶ de blessure (piqûre, coupure...)
- ▶ de projection dans les yeux ou sur votre peau lésée,

et vous expose au risque de contamination aux hépatites B, C et au SIDA.

*Santé
au Travail*

Docteur Nathalie BERTHET-LACOUR
Médecin du Travail

Service interétablissements des Hôpitaux
de Saône-et-Loire et du Val de Saône

Résidence Départementale d'Accueil et de soins
Rue Jean Bouvet - 71018 MACON cedex
Tél : 03-85-21-60-43

Mâcon, le 23 juin 2015

Annule et remplace la version du 19-04-2012

Informations sur le port de chaussures adaptées au travail en milieu hospitalier, sanitaire et social

Les études ergonomiques ont démontré que, suivant le type de service, les personnels parcouraient 4 à 17 km/jour ! De plus il s'agit de la première cause d'accident du travail. Il est donc logique de se préoccuper des chaussures de travail.

Nous vous conseillons le port de chaussures fermées ou semi ouvertes respectant les normes en travail hospitalier pour travailler dans les services.

Les chaussures achetées sur catalogue professionnel ou dans les magasins spécialisés sont adaptées au travail en milieu hospitalier à condition d'**exiger un coefficient de frottement >0.15**
=Norme SRC: qualité antidérapante.

Lors du port de sabots il est nécessaire de mettre la lanière à l'arrière du talon pour maintenir le pied.

Un talon de 3cm est préférable à des semelles totalement plates.

Les chaussures de type "running" sont les mieux adaptées (éviter type "Converse" sans voûte plantaire).

1) Pourquoi des chaussures adaptées sont-elles nécessaires ?

- Eviter le risque de chute sur sol glissant
- Protection du pied contre les chocs (plaies)
- Protection contre les risques d'infections (éclaboussures de liquides souillés ou biologiques)
- Protection contre la projection de liquides chauds et/ou de produits chimiques (risques d'irritations, de brûlures).
- Maintien du talon, évite entorse ligamentaire et protection du tendon d'Achille.

2) Intérêt d'une semelle qui respecte la voûte plantaire physiologique :

- Meilleur maintien du dos, moins de douleurs lombaires.
- Meilleur retour veineux : diminution de l'insuffisance veineuse par stimulation de la circulation sanguine (varices à long terme).

Dr Nathalie BERTHET-LACOUR
Médecin du Travail

Service Interétablissements des
Hôpitaux de Saône et Loire
et du Val de Saône

RESIDENCE DEPARTEMENTALE
D'ACCUEIL ET DE SOINS
Rue Jean Bouvet - 71018 MACON cedex
Tél : 03-85-21-60-43 Fax : 03-85-21-60-14

Destinataires : ELEVES IFSI et IFAS

PRESENTATION DU SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL

Madame, Monsieur,

Vous allez intégrer l'IFSI ou l'école AS à la rentrée prochaine.
Le service de Médecine du Travail assurera votre suivi durant la scolarité.

Les élèves infirmiers seront convoqués à une visite médicale durant leur 1^{ère} année.

Tout au long de votre scolarité, nous sommes à votre écoute et à votre disposition pour toutes questions.

Notre secrétariat est ouvert : Lundi mardi et jeudi : 8h -12h15 et 13h-16h30
Vendredi : 8h-12h15 et 13h-16h

Situation Géographique : Infos pratiques

- Nous sommes situés sur le **site de la RDAS** (adresse ci-dessus)
- La rue Jean Bouvet est une impasse perpendiculaire à la rue de l'Héritan, elle se situe à **côté de la MJC de l'Héritan** (selon GPS saisir "*rue*" ou "*impasse*" Jean Bouvet et s'il ne trouve pas saisir "*rue del'héritan*").
- Nous sommes à proximité du Conseil Général, Collège Pasteur, Lycée Lamartine, l'Hôtel Dieu.
- La RDAS se situe au fond de l'impasse, un parking est à disposition des agents à l'intérieur du site.
- **Le cabinet de Médecine du Travail se trouve dans le bâtiment derrière la Chapelle (Foyer A – 2ème étage).**